

WEST AFRICA
**TRADE &
INVESTMENT
HUB**

**Déclaration annuelle de programme
Foire à questions**

Table des matières

Introduction et inscription	2
Eligibilité.....	3
Budgétisation et partage des coûts / effet de levier	4
Soumission de la note conceptuelle.....	6
Financement	7

Introduction et inscription

Qu'est-ce qu'une 'Déclaration annuelle de programme' ?

Une Déclaration annuelle de programme (APS) est une sollicitation de subvention officielle de l'USAID émise par le projet qui permet aux partenaires potentiels intéressés et qualifiés de demander un financement.

Où puis-je accéder à l'APS de Trade Hub ?

Vous pouvez accéder à l'APS à partir du site Web de Creative Associates [ici](#). Une fois actif, vous pouvez également accéder à l'APS sur le site Web Trade Hub [ici](#).

Quelle est la différence entre WATIH-APS-459 et WATIH-APS-461 ?

WATIH-APS-459 est un avis d'opportunité de financement pour la *promotion de concepts commerciaux catalyseurs*. Dans le cadre de cet APS, le Trade Hub est à la recherche de partenaires investissant dans des entreprises à effet catalyseur, ayant des impacts de développement à grande échelle. Les priorités pour la région comprennent : le Nigéria, le Ghana, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Sahel (Burkina Faso et Niger) et la région de l'Afrique de l'Ouest (tous les pays de la CEDEAO).

WATIH-APS-461 est un avis d'opportunité de financement pour la *promotion de la recherche et du développement dans les innovations agricoles et les technologies modernes au Nigeria*. Dans le cadre de cet APS, le Trade Hub sollicite des candidatures d'entreprises du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations publiques qui disposent de technologies et d'innovations avérées et commercialisables, pour améliorer la productivité et les moyens de subsistance des petits exploitants au Nigéria uniquement.

Combien de temps le Trade Hub APS est-il ouvert ?

L'APS est ouverte pendant un an à compter de la date d'émission. Le Trade Hub peut émettre une modification de l'APS pour prolonger la date de soumission.

Pendant combien d'années chaque subvention sera-t-elle exécutée ?

La durée des octrois de subventions accordés dans le cadre de l'APS est sujette à négociation mais devrait s'étendre sur plusieurs années au cours de la durée du projet.

Comment inscrire mon entreprise / organisation dans le Trade Hub APS ?

L'URL pour l'inscription est : <https://smart.fluxx.io/apply/watih>

Quel navigateur dois-je utiliser pour mon inscription et mes soumissions ?

Nous recommandons Google Chrome, qui fonctionne mieux avec l'interface SMART. Néanmoins, d'autres navigateurs fonctionnent avec SMART.

Doit-on s'inscrire une ou deux fois pour différentes activités / pays sous une APS ?

Si vous proposez des activités dans deux pays différents, vous pouvez vous inscrire deux fois (une inscription pour chaque pays avec les différents noms de sociétés inscrites). Assurez-vous d'inclure le pays à côté du nom de l'organisation.

Si vous proposez différentes activités dans un même pays, vous devez vous inscrire une fois et lors de la soumission du concept, vous pouvez déposer un ou plusieurs concepts en fonction de la diversité des activités proposées.

Doit-on s'inscrire une ou deux fois si l'on est intéressé par les deux APS ?

Une organisation ne peut s'inscrire qu'une seule fois, sauf si elle a une inscription différente dans un autre pays (par exemple, Reporting Hotline Inc. et Reporting Hotline Nigeria Limited). Une fois inscrite, une organisation doit envoyer un e-mail à grant@westafricatih.com pour informer l'équipe des subventions de son intérêt à soumettre un concept pour tout APS annoncé par le Trade Hub.

Que dois-je faire après l'inscription ?

L'équipe Trade Hub examinera votre inscription, en confirmera la réception par e-mail et vous informera des prochaines étapes.

Immédiatement après l'acceptation de votre inscription, SMART enverra vos informations de connexion à l'adresse e-mail du point de contact que vous avez indiquée au moment de l'inscription. Assurez-vous d'inclure une adresse e-mail valide et veuillez vérifier vos dossiers de courrier électronique (y compris le dossier spam), pour confirmer que vous avez reçu les informations de connexion.

Mon entreprise / organisation doit-elle être légalement enregistrée avant de recevoir une subvention du Trade Hub ?

Dans le cas d'une organisation non américaine, elle doit être légalement enregistrée dans le pays de l'activité proposée avant que le Trade Hub puisse lui accorder une subvention. Un candidat doit travailler en conformité avec toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris, mais sans s'y restreindre, les lois et statuts locaux y afférents.

Si votre organisation n'est pas légalement enregistrée au moment de l'inscription sur <https://smart.fluxx.io/apply/watih>, envoyez un e-mail à grants@westafricatih.com avec une preuve d'effort pour garantir l'enregistrement, d'exemption de l'enregistrement ou une preuve justifiant du caractère non facultatif ou réalisable de l'enregistrement. Cependant, avant la soumission d'une note conceptuelle, une preuve d'enregistrement doit être téléchargée dans SMART.

Eligibilité

Une entreprise / organisation américaine peut-elle demander des subventions dans le cadre du projet Trade Hub ?

Oui, une entreprise / organisation américaine peut demander et recevoir des subventions dans le cadre du projet Trade Hub, en conformité avec les restrictions stipulées dans [ADS 302.3.4.13\(c\)\(1\)](#). Cependant, une exception peut être demandée pour déroger à certaines restrictions selon la nature de la soumission. L'autorisation de l'USAID est requise pour toute exception à ces restrictions avant l'octroi de la subvention.

Les entreprises et organisations américaines intéressées à s'associer au Trade Hub sont vivement encouragées à postuler.

Puis-je m'inscrire en tant qu'individu à l'APS ?

Bien que le Trade Hub autorise les soumissions de particuliers, le projet a une préférence pour les inscriptions des entreprises / organisations. Veuillez, si possible, vous inscrire en tant qu'entreprise ou organisation.

Plusieurs entreprises peuvent-elles postuler ensemble ?

Deux ou plusieurs entreprises peuvent postuler ensemble pour se renforcer et se compléter dans le cadre d'une activité proposée. Néanmoins, une entreprise doit prendre la tête de la note conceptuelle et du processus de candidature. Par conséquent, l'inscription et les soumissions doivent être effectuées au nom de l'entreprise principale.

Quels pays le Trade Hub couvre-t-il ?

L'activité du Trade Hub a ciblé les pays suivants : le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Ghana, le Burkina Faso et le Niger. Néanmoins, le Trade Hub couvre également tous les pays d'Afrique de l'Ouest qui sont membres de la CEDEAO.

Quelles chaînes de valeur et quels états le Trade Hub couvre-t-il au Nigéria ?

Le Trade Hub donnera la priorité aux activités d'investissement commun qui augmenteront la production de maïs, de riz, de soja, de niébé ou de poisson d'élevage (aquaculture), dans sept états: Benue, Cross River, Delta, Ebonyi, Kaduna, Kebbi et Niger, en accord avec la [stratégie Feed the Future](#) actuellement mise en œuvre au Nigéria.

Néanmoins, le Trade Hub ne se limite pas exclusivement à ces chaînes de valeur et régions prioritaires. Le Trade Hub peut s'associer à des organisations qui proposent des activités qui contribueront aux objectifs généraux du projet dans d'autres réseaux d'entreprises et états du Nigéria, notamment dans le cadre de [Prosper Africa](#).

Budgétisation et partage des coûts / effet de levier

Quelle est la différence entre le partage des coûts et l'effet de levier ?

Bien que très similaire, il existe deux principales différences entre le partage des coûts et l'effet de levier :

- L'effet de levier provient strictement du secteur privé, tandis que le partage des coûts peut inclure un financement public qui ne provient pas du gouvernement américain ;
- Le partage des coûts est contraignant et vérifiable en vertu d'un accord d'octroi, tandis que l'effet de levier ne l'est pas ;

Avant l'octroi, le Trade Hub travaillera avec les bénéficiaires pour déterminer si la contribution doit être considérée comme un effet de levier ou un partage des coûts.

Ce qui constitue un effet de levier est déterminé sur la base des objectifs, des considérations et des critères énoncés dans [Global Development Alliance \(GDA\) APS](#) et ce qui constitue un partage des coûts est fixé dans [2 CFR 200.306](#) et [ADS 303.3.10](#).

Le Trade Hub acceptera-t-il le partage des coûts ou l'effet de levier ?

Oui, le Trade Hub acceptera le partage des coûts et / ou l'effet de levier pour atteindre **l'exigence de correspondance minimale de 1:1**. Cependant, le projet a pour **objectif de générer de nouveaux investissements privés à 5:1**. Par conséquent, des effets de levier plus élevés d'investissement **privé** seront considérés plus favorablement (par rapport à des niveaux plus élevés de financement public).

Quels sont des exemples de partage des coûts et d'effet de levier ?

Le partage des coûts / effet de levier peut se faire soit en espèces, en réductions de taux, en services, en contributions matérielles ou des tiers, tels que des prêts d'investisseurs en actions auprès d'institutions financières, ou en combinaison de tous les éléments cités. Voici des exemples de contributions en nature pouvant être comptées : les produits de base, l'utilisation des lieux de formation, la valeur du temps donné par des consultants techniques ou des employés de l'entreprise dont le travail et l'expertise sont nécessaires au projet, la valeur des salaires du personnel dédié au projet, les technologies, les communications et immobilisations achetées pour le projet, etc.

Remarque :

- Les autres sources de financement du gouvernement américain **ne sont pas acceptées** pour les exigences de partage des coûts ou d'effet de levier ;
- Les ressources pour le partage des coûts / l'effet de levier **doivent être nouvelles et différentes** de ce que l'entité aurait fait en l'absence d'un engagement prévu ou réel avec le Trade Hub ;
- Il est préférable que les ressources du secteur privé prennent la forme de liquidités, de capitaux propres, avec une lettre d'intention de l'investisseur en actions, ou de capitaux d'emprunt avec une lettre d'engagement de l'institution financière.

Des prêts à taux d'intérêt zéro ou à faible taux d'intérêt accordés par des amis et la famille pourraient-ils être envisagés pour les fonds de contrepartie ?

Oui, à condition de prouver que les fonds sont physiquement disponibles au moment de la conclusion d'un accord de subvention. Il vous sera également demandé, lors de la phase de vérification préalable, de fournir une justification de la source de ces fonds.

Les ressources engagées vers l'objectif général du projet avant l'octroi des subventions (exemple : acquisition de terrains, équipements, etc.) peuvent-elles être éligibles à la contrepartie ?

Oui, bien que l'objectif principal du Trade Hub soit de générer de **nouveaux investissements privés** grâce au financement d'investissement commun octroyé par le projet. Un candidat doit justifier la complémentarité du financement fourni par le Trade Hub en cas d'octroi d'une subvention d'investissement commun.

Le Trade Hub recherche des partenariats qui **étendent de nouvelles initiatives**, au lieu d'accompagner des projets en cours, déjà réalisés sans partenariat avec le Trade Hub.

Peut-on inclure des coûts préalables à l'octroi, tels que le temps du personnel / consultants consacré à la préparation du concept / de la demande complète, dans le budget des subventions ou les proposer comme contrepartie ?

Le Trade Hub ne remboursera pas ces dépenses et elles ne seront pas considérées comme contrepartie. Le financement de notre subvention fonctionne sur la base du remboursement des « coûts réellement encourus ». Ces coûts doivent être énumérés dans l'Accord de Subvention et le budget approuvé.

Soumission de la note conceptuelle

Comment savoir si mon concept est rejeté ou approuvé ?

Un membre du personnel des subventions du Trade Hub vous informera de l'acceptation ou du rejet de votre note conceptuelle de co-fondation, et en cas de rejet, les raisons vous seront communiquées.

En supposant que mon concept est approuvé, quelle serait la date de début du projet ?

Le Trade Hub peut vous inviter à la co-fondation, demander une candidature complète de votre part, évaluer votre candidature complète, mener une vérification préalable de votre organisation, mener des négociations avec votre organisation, et recevoir toutes les autorisations nécessaires avant que soit fait l'octroi. Ces procédures peuvent s'étendre sur une période maximale de six mois.

Vous recevrez des notifications / invitations du Trade Hub aux différentes étapes.

Est-on censé effectuer un paiement ou travailler avec un agent pendant la soumission du concept ou le processus de subvention ?

Le Trade Hub n'utilise pas de tiers, des entreprises ou des organisations pour faciliter les subventions et ne facture pas de frais pour toute subvention.

Veillez signaler toute activité frauduleuse suspectée à grants@westafricatih.com ou hotline@creativcdc.com.

Peut-on soumettre une note conceptuelle et / ou une candidature complète en français et y a-t-il une version française de SMART ?

Nous n'acceptons pas de soumission de candidature en français. Nous préférons recevoir la version anglaise de votre note conceptuelle, votre candidature complète et votre budget. De plus, il n'y a qu'une version anglaise de SMART, mais pour d'autres sites, lorsqu'il est utilisé, le plugin de Google traduction peut traduire SMART dans n'importe quelle langue sélectionnée. Il existe également des modèles en français disponibles dans SMART.

En outre, les candidats qui préfèrent envoyer des questions en français peuvent le faire par l'intermédiaire de grants@westafricatih.com.

Financement

Le Trade Hub peut-il accorder des subventions inférieures ou supérieures aux seuils indiqués dans l'APS ?

Les montants finaux des subventions sont sujets à négociation, mais les montants des subventions devraient se situer entre \$250.000 USD et \$2.000.000 USD. Des subventions de montants plus ou moins importants peuvent être envisagées si l'activité proposée répond aux objectifs de l'APS.

Si l'on réussit et reçoit une subvention, comment fonctionneront les décaissements de la subvention ?

Il est prévu que toutes les subventions accordées dans le cadre de cet APS soient basées sur les performances avec un moyen de vérification approprié en fonction des étapes convenues. Ces étapes seront déterminées en collaboration avec les candidats avant la signature de l'accord de subvention. Des décaissements seront effectués lorsque les candidats auront atteint les étapes convenues.

Cependant, la décision finale du Trade Hub sur le mécanisme d'octroi sera basée sur son évaluation des lacunes du candidat avant l'octroi. Si l'évaluation du Trade Hub identifie des faiblesses ou des insuffisances qui remettent en question la capacité du candidat à gérer une subvention, le Trade Hub peut choisir de retirer le candidat de la sélection dans le cadre de cette opportunité de financement ou de sélectionner un mécanisme plus approprié aux capacités financières, administratives et opérationnelles actuelles du candidat.

La subvention est-elle un prêt ? Peut-on utiliser la subvention pour compenser le prêt ?

Les subventions accordées au titre du Fonds d'investissement commun ne sont pas des prêts. Au moment de l'octroi, un bénéficiaire ne sera pas tenu de rembourser le Trade Hub si l'activité est exécutée avec succès conformément à l'accord de subvention et aux règles et règlements de l'USAID.

La subvention ne peut pas être utilisée pour compenser un prêt.

Y aurait-il une répartition des bénéfices entre le Trade Hub et le bénéficiaire ?

Il n'y aura pas de répartition des bénéfices entre le Trade Hub et le bénéficiaire. Néanmoins, les bénéfices générés dans le cadre de cette activité doivent respecter les règles et réglementations de l'USAID. Veuillez noter ce qui suit au sujet du revenu du programme :

Bénéfice/revenu: les bénéficiaires doivent tenir compte de tous les revenus gagnés dans le cadre de la mise en œuvre d'une subvention conformément à [2 CFR 200.307](#) (ou à la disposition standard intitulée 'Revenu du programme pour les organisations non-américaines' [Program Income for non-U.S. Organizations]). Les revenus gagnés dans le cadre de la mise en œuvre d'une subvention seront ajoutés à l'activité. Selon [2 CFR 200.307](#), le revenu du programme signifie le revenu brut gagné par le bénéficiaire qui est directement généré par une activité soutenue, ou gagné à la suite de la subvention (voir les exclusions dans [2 CFR 200.307 \(f\) and \(g\)](#)). Les revenus du programme comprennent, mais sans s'y restreindre, les revenus provenant des honoraires pour services rendus, de l'utilisation ou de la location de biens immobiliers ou personnels acquis dans le cadre de l'octroi en cours d'exécution, de la vente de produits ou d'articles fabriqués en vertu de l'octroi en cours d'exécution, des droits de licence et des redevances sur les brevets et les droits d'auteur, le capital et les intérêts sur les prêts accordés avec des fonds reçus du Trade and Investment Hub. Les intérêts gagnés sur les avances de fonds reçues du Trade and Investment Hub ne sont pas des revenus du programme. Sauf indication contraire conformément aux lois fédérales, aux règlements ou aux conditions générales de la subvention, les revenus du programme n'incluent pas les rabais, les crédits, les remises et les intérêts perçus sur aucune de ces avances. Voir également [2 CFR 200.407](#).